

Délibération DEL2022-092

SEANCE DU 08 SEPTEMBRE 2022

Date de la convocation : vendredi 02 septembre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 14

Nombre de conseillers votants : 16

L'an deux mil vingt-deux, le jeudi huit septembre, à dix-neuf heures trente minutes, s'est réuni en séance publique et ordinaire, au lieu habituel de ses séances, le Conseil Municipal de Saint-Sauveur-le-Vicomte, sous la présidence de Monsieur Eric BRIENS, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs BRIENS Eric, LACOLLEY DANIEL, LEVOYER Thérèse, HAVARD Georges, HAIRON Josiane, RIES Stéphanie, GALLUET Bruno, LEJOLLY Annie, MAUGER Sylvie, LANGREZ Catherine, SOURD Annie, OHEIX Johann, DUPONT Joël, VASSELIN Denise.

Ont donné pouvoir : BURNEL Sébastien (pouvoir à BRIENS Eric), TRAVERT Dominique (pouvoir à VASSELIN Denise).

Excusés : ROUXEL Dominique, LELANDAIS Guillaume.

Secrétaire de séance : MAUGER Sylvie

Objet : CONVENTION DE PARTENARIAT FAVORISANT LA DISPONIBILITE DES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES

Monsieur le Maire présente une convention de partenariat du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche. Cette convention permet de faciliter la garde des enfants de sapeurs-pompiers volontaires, lors d'interventions en journée, en leur permettant d'accéder au service de garderie périscolaire. Les frais de garderie sont pris en charge par la commune mais sans excéder les heures habituelles d'ouverture du service.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (Marlène Lelubez ne participant pas au vote) :

- donne son accord à la convention à passer avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche favorisant la disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires,
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme,

Le Maire,



Eric BRIENS